



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 318 - 16 septembre 2016

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

**Blog :** <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

**Facebook :** [www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015](http://www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015)

---

### SOMMAIRE

- 1 - GAP : Appel à un rassemblement féministe le 21 septembre 2016 - Page 1
  - 2 - Le bateau des Femmes pour Gaza- Page 2
  - 3 - Algérie : Hommage à Amira Merabel, brûlée vive » - El Watan - Page 2
  - 4 - En Colombie, un referendum pour définir la famille ? - Olga L. Gonzalez - Page 4
  - 5 - La LIG - Lesbiennes d'Intérêt Général - 1<sup>er</sup> fonds de dotation lesbien - Page 6
  - 6 - Où est l'argent pour les droits des femmes ? - Page 7
  - 7 - Les femmes demandent des comptes ! - Les effronté-e-s - Page 7
  - 8 - « Pour un monde libéré des violences sexuelles et de tout enfermement » - Les 22 et 23 Octobre 2016 - Toulouse - 22 et 23 octobre - Page 8
  - 9 - Film : « Sonita » - de Rokhsareh Ghaem Maghami - Page 9
- 

### MOBILISATIONS

#### GAP : Appel à un rassemblement féministe le 21 septembre 2016

9h devant le Conseil de l'Europe

55, Avenue Kléber 75016 Paris ( métro Boissière )

Le 21 septembre 2016, la Commission des affaires sociales du Conseil de l'Europe statuera de nouveau sur la question de la GPA. Etonnant, ce sera le seul pont de l'ordre du jour à être traité à huis clos

Encore une fois, nous, féministes et lesbiennes féministes, nous nous rassemblerons pour manifester notre désaccord et demander l'abolition universelle de la maternité de substitution.

Déjà, le 15 mars et le 2 juin 2016, le Conseil de l'Europe a repoussé le rapport émis par Madame de Sutter en faveur d'une GPA prétendument éthique ; mais il délibérera à nouveau, une troisième fois, en un an, à huis clos, sur une version amendée de ce texte qui n'est pas public, probablement en faveur d'une nouvelle appellation de la GPA : Familale, amicale ... ou encore en faveur de la légalisation de la GPA éthique, soit disant comme moyen de résister à la GPA commerciale, brandie comme un épouvantail.

Ethique, familiale, amicale !!! Derrière ces termes anodins se cache une stratégie redoutable. Elle vise à rendre admissible le recours à la GPA en introduisant subrepticement cette notion comme acceptable et acceptée dans le corpus des textes, recommandations, résolutions émis par le Conseil de l'Europe.

Il s'agit bien là d'une offensive européenne des intérêts privés et lobbies marchands auprès des institutions européennes contre les droits humains par l'instrumentalisation du corps des femmes : c'est inacceptable !

Et l'acharnement que met la Commission des affaires sociales du Conseil de l'Europe à vouloir,

toujours à huis clos, faire passer ce rapport en vue de l'adoption d'un projet de résolution et d'un projet de recommandation montre la puissance de ces mêmes lobbies.

Aussi, nous vous appelons à nouveau à exprimer votre refus de la GPA en apportant la signature de votre organisation à ce nouvel appel en répondant à ce mail : [coordination.lesbienne@gmail.com](mailto:coordination.lesbienne@gmail.com)

- En participant au rassemblement féministe sur des valeurs de gauche qui aura lieu devant le Conseil de l'Europe mercredi 21 septembre 2016 à 9h. 55, Avenue Kléber 75016 Paris (métro Boissière)

## 2 - Le bateau des Femmes pour Gaza

Une nouvelle flottille, nommée « Amal- Hope » (qui signifie Espoir en arabe et en anglais) exclusivement composée de femmes, prendra la mer cette année, tentant de briser le blocus imposé à la bande de Gaza.

Dans la continuation des Flottilles de la Liberté qui depuis 2008 ont tenté de se rendre à Gaza pour témoigner de la solidarité internationale aux Palestiniens de Gaza sous blocus depuis 2006, un bateau va à nouveau prendre la mer en septembre prochain.

Afin de mettre en évidence la situation dramatique et injuste imposée aux deux millions de civils qui survivent dans Gaza en ruines, des femmes ont choisi de tenter une nouvelle fois de briser le blocus. Navigatrices et passagères, personnalités et «simples» citoyennes, elles apportent aux femmes de Gaza un message d'espérance : Gaza, la Palestine, n'est pas seule. Des femmes de par le monde attachées à la justice et au droit international les soutiennent et demandent la levée immédiate du blocus.

Le départ a été programmé le 14 septembre prochain à Barcelone, ville jumelée avec Gaza depuis 1998, annoncent les organisateurs du Women's Boat to Gaza. Les organisateurs rappellent que le choix de Barcelone est très symbolique, non seulement en raison de ce jumelage avec Gaza, mais également parce qu'un parc, appelé le Parc de la Paix de Barcelone a été inauguré en 2005 à Gaza, puis détruit par l'armée israélienne lors de son attaque de 2009. Et ce parc a été reconstruit en 2010.

Parmi les femmes qui ont pris place à bord : Mairead Maguire, prix Nobel de la Paix, Naomi Wallace, auteure américaine de pièce de théâtre, la parlementaire néo-zélandaise Marama Davidson, et la Norvégienne Gerd von der Lippe, écrivaine et ancienne star sportive.

La Coalition pour ce bateau de femmes qui veut ainsi envoyer un message de solidarité et d'espérance aux Palestiniens enfermés depuis près de 10 ans dans la bande de Gaza, est basée aux Etats-Unis.

Le site du bateau des femmes pour Gaza: <https://wbg.freedomflotilla.org>

## INTERNATIONAL

### 3 - Algérie : Hommage à Amira Merabel, brûlée vive » - El Watan

Une jeune femme de 34 ans a été brûlée vive, il y a une semaine à El Khroub, 16 km au sud de Constantine. Un acte prémédité qui renseigne sur l'état de déliquescence de la société. Un acte qui a jeté l'émoi au sein de la population, mais n'a suscité aucune réaction. C'est un cas de violence.

Encore un. L'acharnement contre les femmes ne cessera-t-il donc jamais dans un pays qui, il y a tout juste dix mois, a adopté une loi criminalisant ces violences ? Amira, c'est elle la victime cette fois-ci. En ce matin du 29 août, elle s'apprêtait certainement à rejoindre son travail. Il était 8h passées dans cette rue de la cité du 20 Août à El Khroub.

Elle allait probablement entamer une journée ordinaire en cette fin d'été 2016, mais un homme en a décidé autrement. Il s'approcha d'elle, l'aspergea d'essence et la transforma en une torche humaine. Une fois le temps de l'émotion et de la compassion écoulées, la société a repris le cours de sa vie. Ce n'est qu'un cas de violence qui vient s'ajouter aux statistiques morbides. Les médias ont expédié

une information, sur un ton laconique, sans lui accorder le traitement qui s'impose. Personne n'a dénoncé cette agression.

Les forces vives se sont tuées devant une agression innommable. Les associations féministes et autres se sont murées dans le silence. Les organisations des droits de l'homme n'y ont pas décelé une atteinte physique à un être humain et à sa dignité. Pas de position, encore moins de déclaration. Une victime est morte et son assassin, bien qu'identifié, court toujours. La seule réaction qui mérite d'être citée est venue d'une internaute.

Une amie ou une inconnue, seule ou avec un groupe, peu importe. Amel a lancé un cri à la face d'une société, devenue aphone, insensible et inerte : «Assassinée dans l'insouciance... assassinée avec la bénédiction des médias silencieux de mon pays... assassinée sous les yeux de ma société qui s'en fout... Que faire ? Dénoncer le féminicide... ou dénoncer le silence d'une société sans voix devant un crime aussi crapuleux, juste... parce que crapuleux pour elle devient droit et nature quand on est un homme ?»

Là où les rédacteurs de ce réquisitoire auront le mérite, à défaut de ne pas ébranler les consciences, de rappeler que les violences faites aux femmes ne sont pas une vue de l'esprit, c'est une réalité, une tare que la société, au nom de la sacro-sainte loi des us et traditions, couvre et minimise la portée. En décembre 2015, la Chambre haute du Parlement a enfin consenti à l'entérinement de la loi contre les violences faites aux femmes, dix mois après que le projet ait été adopté par l'Assemblée. Le combat pour faire aboutir ce texte n'a pas été de tout repos.

C'est le couronnement d'une lutte ininterrompue menée à bras-le-corps par des associations qui ont tiré la sonnette d'alarme sur un phénomène étouffé par le poids du patriarcat. Une avancée, saluée par les uns et décriée par d'autres. Un crime de lèse-majesté pour les conservateurs qui ont qualifié cette loi de «liberticide vouant aux gémonies le socle familial et la dissolution de la cellule sociale».

Le poids du conservatisme : La loi en question prévoit, notamment, des peines d'emprisonnement mais aussi la perpétruité «si les coups portés ou les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée». Le harcèlement dans la rue, autre visage de la violence, est sévèrement puni.

Le texte a toutefois été critiqué par bon nombre d'associations et ONG, dont Amnesty International, en raison d'une clause relative au «pardon» de la femme qui peut mettre fin aux poursuites judiciaires contre son agresseur. Une disposition qui n'est autre qu'une «pression supplémentaire sur les victimes déjà fragilisées pour ne pas aller jusqu'au bout de leur demande de justice...»

Très peu de plaintes atterrissent au tribunal parce que l'agresseur, la famille, l'entourage, les difficultés d'accès à la justice, le manque d'autonomie et de ressources obligent les victimes à se résigner, subir la violence jusqu'à ce que mutilation ou mort s'ensuive», avait analysé la sociologue Dalila Djerba, du réseau Wassila. D'où les statistiques faussées concernant le nombre d'agressions contre les femmes qui, même s'il est élevé, demeure en dessous de la réalité. Soumia Salhi, coordinatrice du collectif Stop à la violence !

Les droits aux femmes maintenant — composé de diverses associations et activistes, qui s'est constitué en 2010 pour mener une campagne de plaidoyer en faveur de l'avènement d'une loi-cadre sanctionnant les violences à l'encontre des femmes — avait mis le doigt dans un ancrage, presque immuable, dans la société lors de l'une de ses interventions.

«La société demeure dominée par une religiosité traditionnelle. Les progrès sont immenses mais l'adaptation des mentalités est en retard. Pour une militante féministe, le plus difficile est de faire accepter ses revendications et ses comportements par sa famille et par son quartier.»

La loi est aujourd'hui effective. Les agressions contre les femmes le sont aussi. En principe, la force de la loi est dissuasive, mais le conservatisme est très puissant dans notre société. Un

anachronisme manifeste qui place, selon des associations, «les femmes dans une position subordonnée, sous autorité masculine dans la vie familiale et conjugale, et ceci même si une égalité formelle est inscrite dans la loi pour ce qui concerne la vie politique».

#### 4 - En Colombie, un référendum pour définir la famille ? - Olga L. Gonzalez

Les Colombiens devront voter le 2 octobre pour ou contre les accords de paix entre les Farc et le gouvernement. Je reviendrai sur cet accord de paix et sur ce vote dans les jours qui viennent. Pour le moment, je souhaite parler d'une autre proposition de référendum : celui qui convoquerait les citoyens pour définir le modèle de « famille colombienne ».

Le 24 et le 31 août 2016, une centaine de citoyens colombiens sont venus au Sénat s'exprimer sur l'adoption d'enfants par les couples homosexuels.

Les propos se sont tenus lors d'une « audience publique » convoquée par une Commission du Sénat, qui doit décider si oui ou non, les Colombiens doivent être consultés via un référendum sur cette question.

La demande d'effectuer ce référendum a été faite par une sénatrice officiellement inscrite au Parti Libéral, Viviane Morales, militante chrétienne et membre de la Iglesia Casa sobre la Roca (Église de la Maison sur le Rocher), puissante organisation politico-religieuse colombienne dirigée par un ancien journaliste anti-communiste. Dans les années 90, Viviane Morales a obtenu que soit votée la loi de liberté de cultes, qui a permis aux églises chrétiennes et évangéliques de se développer. Aujourd'hui, ces églises sont une des principales forces politiques organisées du pays. Le nombre de députés nationaux élus avec le soutien de ces groupes est très supérieur à celui des députés de gauche.

Viviane Morales est soutenue par son mari, Carlos Lucio, un ancien guérillero du M19 et ancien camarade du Lycée Français d'Ingrid Betancur (une des ses idées, en tant que guérillero dans les années 80, avait été de kidnapper les enfants de ce lycée). Par la suite, il est devenu consultant des paramilitaires, groupes armés d'extrême droite, et pasteur évangélique.

Suite aux décisions de 2015 et 2016 de la Cour Constitutionnelle colombienne, permettant aux couples homosexuels de se marier et de former une famille, Viviane Morales a initié une campagne de récolte de signatures contre l'adoption d'enfants par les couples homosexuels. Les plus de 2 millions de citoyens qui ont signé lui suffisent largement pour demander la tenue d'un référendum.

La Colombie, bien que laïque depuis 1991, est placée sous la protection du Dieu chrétien, qui figure dans le préambule de la Constitution ; de nombreuses écoles sont gérées par des ordres religieux ; des crucifix se trouvent dans les édifices publics (et jusque dans les Hautes Cours !) ; enfin, même si les mœurs changent rapidement, il est encore difficile dans ce pays de se dire athée.

Lors des audiences du mois d'août, environ 65 citoyens sont venus au Congrès présenter leurs arguments. « L'intérêt des enfants » a été systématiquement évoqué, spécialement par les opposants à cette adoption : suivant l'argumentation de Viviane Morales, la décision de la Cour considère l'adoption du point de vue du droit des couples homosexuels, au lieu de prendre en compte l'intérêt des enfants.

Le projet de loi de la sénatrice Viviane Morales veut, pour les enfants susceptibles d'être adoptés, une famille colombienne idéale. C'est-à-dire, selon elle et les plus de 2 millions de signataires, composée par un homme et une femme : ce critère serait suffisant pour que l'enfant soit éduqué correctement. L'argument étonne par sa naïveté. En effet, la mobilisation survient dans un pays où les mineurs subissent de grosses violences : entre 2008 et 2016, environ 250 000 enfants ont été recensés par l'ICBF, l'Institut de protection de l'enfance, comme ayant subi des agressions, des violences, des viols, de la maltraitance, ou l'abandon. Et

la grande majorité de ces agressions ont été réalisées par l'entourage immédiat des enfants, leur famille hétérosexuelle « normale ».

Mais les 32 sénateurs de tous les partis (sauf le Polo, parti de gauche) qui ont déjà annoncé leur soutien à Viviane Morales ne semblent pas préoccupés par ce genre de questions. D'ailleurs, les multiples formes de violences sur les enfants font rarement l'objet de discussions dans l'espace public. En revanche, « l'intérêt des enfants » déclenche les plus incroyables fantasmes sur... les homosexuels !

Ceux-ci seraient foncièrement inaptes à élever des enfants. Citant un rapport financé par des organisations conservatrices aux États-Unis, une étude qui a rencontré des critiques considérables venant des milieux universitaires et médicaux<sup>[1]</sup>, le projet de texte de référendum soutient que, par rapport aux enfants d'autres couples, « les enfants de couples homosexuels ont des taux plus élevés de chômage ; ils votent moins ; ils sont moins bons à l'école ; ils ont subi des agressions sexuelles par leurs parents ou d'autres adultes ; ils ont été forcés à avoir des relations sexuelles ; ils ont une mauvaise perception de leur famille ; ils consomment plus de marihuana et de tabac ; ils ont eu plus de problèmes avec la loi ; quand ces enfants sont des femmes, elles ont connu un grand nombre de partenaires sexuels. »

Comment s'articulent les positions par rapport à cet argumentaire ? Pour avoir été présente lors de ces deux séances, j'ai pu observer plusieurs aspects qui révèlent plus profondément les habitus colombiens. Il est remarquable d'observer, par exemple, à quel point les juristes (avocats, étudiants en droit) ont été la majorité des citoyens présents. C'est dire aussi à quel point des questions qui concernent l'ensemble de la société, sont abordées du point de vue légaliste. Or en Colombie, l'esprit de lois est protéiforme et s'inscrire dans ce champ peut donner lieu à des débats interminables. Ainsi, pour les uns, le référendum s'inscrit dans l'ordre constitutionnel, vu que la Charte définit la famille colombienne, « noyau fondamental de la société », comme étant formée par un homme et une femme. Pour les autres, il faut respecter les traités internationaux, ainsi que la Constitution de 1991, qui parle de garantir les droits, y compris des minorités. Dans le même registre juridique, certains s'interrogeaient non pas sur le contenu du référendum, mais sur le bien ou le mal-fondé (juridique) de soumettre au peuple une telle question.

Deuxième clivage intéressant : les personnes les plus favorables aux adoptions ont été, dans une grande majorité, des universitaires, provenant surtout des facultés de droit de Bogota, des mères éllevant seules leurs enfants, et, enfin, quelques militants des droits LGBT. Des mères qui élèvent seules leurs enfants se sont invitées au débat parce que le projet de loi considère que la seule famille idoine pour élever un enfant est celle constituée par un homme et une femme. Ces mères ont rappelé que seuls un tiers des foyers en Colombie ont cette composition<sup>[2]</sup>. Certaines ont témoigné en tant que mères seules au foyer suite au départ du conjoint, d'autres en tant que mères par choix (insémination). Avec le projet de loi actuel, l'adoption par une personne seule serait désormais impossible.

Enfin, une petite partie des intervenants était issue des groupes LGBT. Un homme gay et chrétien, une mère lesbienne, et des enfants ayant grandi dans des familles homoparentales ont apporté leur témoignage. Il est intéressant de noter que leurs arguments s'appuyaient d'abord sur la normalité de leurs vies. Ils mettaient en avant le non-abus par leurs parents ou leurs amis homosexuels, leur excellence académique et même (!) leur peu de goût pour les drogues ou la bière.

A présent, le projet de référendum doit transiter par le Congrès et par la Cour Constitutionnelle. Compte tenu des énormités qui y sont contenues, il est fort probable qu'il sera archivé. Les partis chrétiens ne flétriront pourtant pas. Ils auront plusieurs autres fronts de bataille dans les mois qui viennent : ainsi, parmi les plus grosses manifestations des

derniers temps en Colombie se trouvent les légions d'opposants aux nouveaux manuels scolaires, qui contiennent une approche en termes de genre et sont défendus par une ministre de l'éducation... lesbienne !

En somme, il est intéressant de noter l'arrivée de nouveaux sujets sur la scène politique, comme ceux relatifs à la « question » LGBT, que l'on peut identifier comme un sujet davantage lié aux droits individuels, aux mœurs d'un mode de vie urbain plutôt que rural, et plus en phase avec les débats de la modernité qui ont lieu dans la plupart des pays occidentaux.

Cependant, même si de tels sujets seront plus visibles dans cette étape du « post-conflit », il est certain que les forces politiques réactionnaires par rapport à ce type de questions sont bien organisées en Colombie. Il faudra encore beaucoup de travail pour changer les tendances majoritaires sur ces questions.

**[2]** Une majorité des hommes quittent le foyer, souvent avant même la naissance de leur progéniture. Un tiers des foyers sont dirigés par une femme seule.

## TEXTES

### 5 - La LIG - Lesbiennes d'Intérêt Général - 1<sup>er</sup> fonds de dotation lesbien

Dans toutes les luttes, sur tous les fronts, les lesbiennes contribuent, depuis des décennies, à changer la société. Créée par des lesbiennes, la LIG (Lesbiennes d'Intérêt Général\*) veut aider les lesbiennes à visibiliser, financer et décupler leurs initiatives, encourager leurs projets, susciter des vocations, et agir pour notre affirmation individuelle et collective!

*Un principe simple*: Le fonds de dotation est un outil de mécénat qui permet de soutenir des projets d'intérêt général. Il est alimenté grâce aux dons et aux legs, et ce « pot commun » permet de financer des projets portés par des lesbiennes et pour des lesbiennes, et par des associations œuvrant dans un champ similaire. Il va permettre d'apporter des aides directes aux personnes et aux associations, sous la forme de bourses, de prix et de subventions.

*Un héritage historique*: La LIG Lesbiennes d'Intérêt Général s'inscrit dans la continuité des mouvements et luttes d'émancipation féministes, lesbiennes, antiracistes et LGBTQI. Ses valeurs se fondent sur notre héritage historique et sur une conscience collective partagée.

Ses actions vont donc se construire sur le mélange des différences et des origines, la circulation et l'échange des idées, la mise en partage des savoirs et des modes de vie, et sur la philanthropie comme moyen d'accès à plus de solidarité et de justice sociale.

*Concrètement*: Le fonds de dotation La LIG Lesbiennes d'Intérêt Général finance l'activisme, les projets de recherche, l'enseignement, la formation, les pratiques artistiques, les activités sportives, le soutien aux personnes en difficulté, vulnérables et/ou victimes de discriminations, et l'abondement des ressources des associations qui œuvrent sur les mêmes thématiques. Exemples d'actions ou projets que la LIG aimerait soutenir :

- Aider au développement des savoirs, pratiques, actions et mémoires féministes et lesbiennes (financement de bourses de recherche, cycles d'interventions dans le cadre militant, sportif, universitaire) ;
- Soutenir la visibilité des lesbiennes et des féministes dans l'espace public (actions juridiques, notamment à l'international, campagnes, publications) ;
- Intensifier l'expertise des féministes et des lesbiennes, notamment auprès des média.
- Financer l'aide à l'accueil et à l'hébergement de réfugiées LGBTQI.
- Aider à la création d'un lieu de vie collectif pour les lesbiennes âgées.
- Soutenir des recherches scientifiques et médicales et sensibiliser le corps soignant aux spécificités de la santé des lesbiennes, bisexuelles et trans'.

*Qui sommes nous* ?: Huit lesbiennes qui participent depuis de nombreuses années au sein de

différents collectifs, associations et institutions, aux luttes lesbiennes. Nous travaillons dans les secteurs de la recherche, du journalisme, de l'action associative, de la culture et du mécénat.

Les fondatrices : Alix Beranger, Silvia Casalino, Cécile Chartrain, Alice Coffin, Catherine Facerias, Elisabeth Lebovici, Veronica Noseda, Suzanne Robichon.

*Comment soutenir la LIG*: Vous pouvez contribuer financièrement en faisant un don ponctuel ou régulier, une donation, un legs ou en désignant la LIG bénéficiaire d'une assurance-vie.

Vous pouvez proposer vos compétences techniques ou professionnelles.

Vous pouvez proposer un projet, en votre nom ou au nom d'une structure associative, ou nous signaler l'existence d'un projet ou d'un groupe qui vous semble correspondre à notre intérêt général. Vous pouvez aussi parler de la LIG Lesbiennes d'Intérêt Général autour de vous.

*Pour faire un don, vous pouvez* : Envoyer un chèque à l'ordre de « Fonds Lesbiennes d'Intérêt Général » ou Fonds LIG - 22 rue Jean-Pierre Timbaud - 75011 PARIS

Vous pouvez aussi mettre en place un virement ponctuel ou régulier pour la LIG (toute contribution est précieuse) en utilisant les références bancaires : IBAN : FR76 4255 9000 0841 0200 4081 951

Rejoignez le premier fonds de dotation lesbien et aidez à changer le monde !

## 6 - Où est l'argent pour les droits des femmes ?

Le Conseil Économique Social et Environnemental, la Fondation des femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, le Comité ONU Femmes France et W4 France publient un rapport relatif à l'argent public et privé consacré en France à l'égalité femmes-hommes intitulé "Où est l'argent pour les droits des femmes ? Une sonnette d'alarme".

Ce rapport inédit dresse un état des lieux des financements publics et privés en faveur des initiatives pour l'égalité femmes-hommes en France. Il met en lumière leur sous-financement, en comparaison avec des initiatives œuvrant pour des causes d'importance équivalente et avec le financement pour l'égalité femmes-hommes dans d'autres pays au même potentiel.

Le constat est clair : si des politiques en faveur de l'égalité sont effectivement développées par l'Etat et les collectivités territoriales, les budgets consacrés aux droits des femmes demeurent, au niveau national comme local, restreints et insuffisants pour la mise en pratique de ces politiques par les acteur.rice.s de l'égalité. En 2016 le budget alloué au ministère des droits des femmes dans le cadre du programme «Egalité entre les femmes et les hommes» n'est que de 27 millions d'Euros soit 0,0066% du budget général quand le coût estimé des violences faites aux femmes est estimé à 2,5 milliards d'euros par an. A titre de comparaison, le budget espagnol consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes est de 0,54 euros par habitant en 2016, il n'est que de 0,33 euros en France.

Quant au financement privé, il est également limité. Les fondations et les fonds privés ne ciblent que très peu leur action sur le secteur des droits des femmes. Les fonds et fondations spécialisés sur le sujet sont récents et peu dotés et les dons des particulier.e.s sont insuffisants.

Conséquences de ce manque de financement : les structures et associations peinent à remplir leur mission, certaines sont forcées de fermer, les inégalités reculent lentement, les disparités géographiques se creusent et le coût pour la société des inégalités femmes-hommes augmente.

Le rapport appelle à traduire en priorité d'investissement public et privé la volonté politique d'atteindre l'égalité femmes-hommes et à allouer des moyens suffisants à l'ensemble des programmes dédiés à cet enjeu majeur pour la société française.

[http://www.haut-conseil-equalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_argent\\_et\\_ddf\\_2016\\_09\\_13\\_vf-2.pdf](http://www.haut-conseil-equalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_argent_et_ddf_2016_09_13_vf-2.pdf)

## 7 - Les femmes demandent des comptes ! - Les effronté-e-s

Les effronté-e-s partagent le constat que font six organisations (*le Conseil Économique Social et*

*Environnemental, la Fondation des femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, le Comité ONU Femmes France, W4 France) à travers le rapport "Où est l'argent pour les droits des femmes ?"*

En effet, les initiatives sous-financées, les postes rares et les maigres budgets dédiés à l'égalité femmes-hommes expliquent et perpétuent les discriminations et les violences qu'elles subissent toujours : Manque de places en crèche ; précarité des associations d'accueil ou de défense des droits des femmes ; manque de places d'hébergement d'urgence ; coupes budgétaires ; fermeture des maternités et des centres d'IVG... etc.

Il n'y a pas de secret. Sans moyens réels, sans volonté politique, l'égalité femmes-hommes restera toujours, comme après tout un quinquennat qui lui a consacré une Ministre et une vitrine, un vœu pieux.

Dès notre création en 2012, les effronté-e-s ont combattu les politiques d'austérité qui condamnent la cause des femmes à l'impuissance. L'heure est aux comptes., d'où la réalisation d'un clip sévère sur les engagements bafoués de François Hollande en 2012.

Dès septembre 2012, plusieurs organisations de défense des droits des femmes dont la notre ont publié une Pétition des féministes contre le Pacte budgétaire.

En octobre 2012, trois associations féministes dont la notre ont rappelé en vain au gouvernement son engagement pour un service public de la petite enfance.

Sur le plan social : en février 2013, nous avons dénoncé l'Accord National Interprofessionnel et son impact négatif sur la situation professionnelle des femmes. De même, en septembre 2013, contre la réforme des retraites à travers une tribune, un appel et un collectif associatif. De même, en mars 2015, en expliquant en quoi la loi Macron vulnérabilisera spécifiquement les femmes sur le marché du travail. De même, en 2016, au sein du collectif CQFD (le Code Qu'il Fallait Défendre) contre la loi El Khomri, en rappelant que les femmes sont les premières victimes de cette énième réforme libérale. D'où notre participation à la manifestation d'aujourd'hui contre la loi Travail, à 14h place de la Bastille à Paris.

Dans ce contexte dont le fil conducteur choisi par le gouvernement fut indéniablement l'austérité, les effronté-e-s interpellent les candidat-es aux présidentielles de 2017 une fois celles et ceux-ci désigné-es. Notre constat : "Il n'y a pas d'amélioration possible de la condition des femmes sans moyens !", comme nous l'avions déjà analysé dans notre texte fondateur en 2012.

La condition des femmes en France n'est pas un conte de fée. C'est un compte de faits. Nous demandons des comptes !

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

**8 - « Pour un monde libéré des violences sexuelles et de tout enfermement »** - Les 22 et 23 Octobre 2016 - Toulouse - 22 et 23 octobre - FAI et CRI

Deux Journées de débats et d'ateliers autour du thème :« Pour un monde libéré des violences sexuelles et de tout enfermement ».

Accueil : 9h ; 9h25 : Ouverture de la rencontre ; 9h30 : Introduction par : Martine Costes Peplinski « La sexualité, histoire d'une relation compliquée entre hommes et femmes».

10h : Débat.

11h : Atelier 1 : Industrie du sexe, pornographie, ... Animé par Irène Corradin - Marche mondiale des Femmes.

11h : Atelier 2 : Prostitution, responsabiliser le client... Animé par Le CRI et Zéromacho

11H : Atelier 3 : Inceste Animé par Mélusine Vertelune, co-auteure avec Jeanne Cordelier de « « Ni silence, ni pardon, L'inceste : un viol institué » et membre du CLAS\* et Le CRI.

12h30 : Repas.

14h00 : Restitution des ateliers et débat

14h30 : Introduction sur le thème : Le contexte mondial, économique, politique et patriarcal avec Marie Thérèse Martinelli de La Marche Mondiale des Femmes.

15h00 : Débat sur le sujet.

15h30 : Atelier 1 : Le viol, les guerres (femmes et enfants 1ères victimes), ... Animé par Marie Thérèse Martinelli de La Marche Mondiale des Femmes.

15h30 : Atelier 2 : «La traite des êtres humain: un autre visage de la prostitution» ; Animé par Zita Tugayé du Mouvement le Nid

15h30 : Atelier 3 : Les législations - Animé par La FAI.

Atelier 4 : La prévention,... Animé par Françoise Galinon psychanalyste.

17h00 : Pause

17h30 : Restitution des ateliers et débat

Dimanche 23 Octobre:

8h30 : Accueil ; 9h00 : Introduction sur le thème : Enfermement en prison, un témoignage de Dominique Wiel ; 9h30 : Débat

10h15 : Atelier 1 : Enfermements ... Animé par Françoise Galinon psychanalyste.

10h15 : Atelier 2: Prison... Animé par Le CRI et Dominique Wiel

10h15 : Atelier 3 : Sexualité en prison, quelle solution ? Intervenant à confirmer

11h30 : Restitution des ateliers et débat

12h30 : Repas

Dimanche après-midi :

14h00 : Table ronde avec les organisateurs et Michel Massé qui fera une restitution des ateliers des deux journées.

Discussions, conclusions et objectifs

Lieu : CREPS, 1 Avenue Edouard Belin, 31400 Toulouse

Possibilité logement sur place avec les repas. Voir sur <http://clas.pe.hu/IMG/pdf/programme-rencontre.pdf>. Chèques à l'ordre de FAI à l'adresse : Philippe Dupont 14 Avenue Jacques Prévert 31570 SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE Port: 0682650415

Pour rejoindre le CREPS : Par la rocade ext/int sortie 20 Lespinet/Complexe Scientifique de Rangueil. Métro Ligne B terminus Ramonville, puis prendre le bus 68 arrêt ISAE Campus Supaéro

## CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...

9 - Film : « Sonita » - de Rokhsareh Ghaem Maghami - sortie en salle le 12 octobre

Si Sonita, 18 ans, avait eu son mot à dire, elle aurait comme parents Michael Jackson et Rihanna. Réfugiée afghane clandestine en Iran, elle habite depuis dix ans dans la banlieue pauvre de Téhéran. Sonita rêve de devenir une artiste, une chanteuse en dépit des obstacles auxquelles elle est confrontée en Iran et dans sa famille. En effet sa mère lui réserve un tout autre destin : celui d'être mariée de force et vendue pour la somme de 9000 dollars. Mais Sonita n'entend pas se soumettre : téméraire et passionnée, elle bouscule les codes de cette culture conservatrice et décide de se battre pour vivre sa vie.

Avant-première 24 septembre : UGC Les Halles.